

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la délibération n° 16122021-DC-III.1 du 16 décembre 2021 approuvant la réalisation de l'opération de rénovation extension du siège social de la CCT ;

Vu la délibération n° 240322-DC-66 du 24 mars 2022 portant désignation de l'architecte pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre pour cette opération ;

Considérant les différentes études de maîtrise réalisées par le Groupement Baetz et Chardin/ITE/CTEK : AVP, APS, PRO et la validation du PRO à la date du 12 avril 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 23 mai 2023 d'une consultation allotie en 12 lots ;

Considérant les 22 offres reçues et les lots 4 – Bardage Ouvrage bois ; Lot 9 – Carrelage Faïence ; Lot 11 – Plomberie chauffage ventilation pour lesquels aucun pli n'a été réceptionné ;

Considérant l'analyse réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre pour les lots 1 – Voirie Réseau divers ; Lot 2 Gros œuvre restructuration, lot 3 Etanchéité couverture zinc, lot 5 menuiseries extérieurs aluminium et PVC – serrurerie, Lot 6 Menuiseries intérieures, lot 7 Cloisons doublages plafond, Lot 8 sols souples, lot 10 Peinture, Lot 12 électricité ;

DECIDE

Article 1 : de déclarer infructueux les lots 4 – Bardage Ouvrage bois ; Lot 9 – Carrelage Faïence ; Lot 11 – Plomberie chauffage ventilation pour lesquels aucun pli n'a été réceptionné et d'autoriser la relance de ces lots en procédure adaptée conformément à la réglementation.

Article 2 : d'autoriser la signature avec :

La société EUROVIA, représentée par M. Benjamin Saint Omer, sise ZA de Pinçonlieu 2 impasse de la Terre Jean Jacques 60000 Beauvais – SIRET 4041641210041 - d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de Voirie (lot 1), pour un montant de 150 493,90 € HT ;



La société MCK, représentée par M. Maximilien CATAKLI, sise 5 rue des Prunelliers 60100 CREIL – SIRET 48288684300044, d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de gros œuvres et restructuration (lot 2), pour un montant de 546 034,75 € HT ;

La société RAMERY Enveloppe représentée par M. Denis GUILLOU, sise 8 rue du Bon Médecin 60000 Beauvais – SIRET 36920001900148 d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux d'étanchéité couverture zinc (lot 3), pour un montant de 54 947,00 € HT ;

La société CISCO représentée par M. Nouridine ZEBIDI, sise 4 rue Joseph et Etienne de Montgolfier 93110 ROSNY SOUS BOIS – SIRET 451606610033, d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de menuiseries extérieures aluminium et PVC serrurerie (lot 5), pour un montant de 283 220,85 € HT ;

Le société PESCIA, représentée par M. Brice PESCIA, sise 71 rue Aristide Briand 77124 VILLENY – SIRET 88152611500028 d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de menuiseries intérieurs (lot 6), pour un montant de 115 891,49 € HT ;

La société CIP, représentée par M. Stéphane ROSAK, sise 11 rue de Brombos 30210 HAUTBOIS – SIRET 32516726000026 d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de cloisons doublages faux plafond (lot 7) pour un montant de 241 906,36 € HT ;

La société FAIVRE, représentée par Mme Caroline HUMMEL, sise 1 place Saint Rémi 60530 BERNEUIL SUR AISNE – SIRET 32908685400034, d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de sols souples (lot 8) pour un montant de 86 122,47 € HT ;

La société SPRID, représentée par M. Frédéric DUCHENNE, sise 68 rue des 40 Mines 60000 ALLONNE – SIRET 78415594700061 d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de Peinture (lot 10) pour un montant de 68 360,16 € HT ;

La société IDELEC, représentée par M. Elie THOMAS, sise 19 route d'Haucourt 60220 FORMERIE – SIRET 399169317400043, d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux d'électricité (lot 12) pour un montant de 169 961,00 € HT ;

Article 3 : Les marchés sont conclus à compter de la date de la réception de la notification par le titulaire et jusqu'à la fin de délai de garantie de parfait achèvement.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Établissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230922-2023-DP-089-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023

Affichage : 25/09/2023

Neuilly en Thelle, le 22 septembre 2023

